

Ouverture du Conseil Municipal : 19h32

La séance est ouverte.

La séance est retransmise en direct et en audio via un lien qui a été diffusé sur les différents supports de communication.

Mme le Maire salue les spectateurs qui peuvent ainsi suivre les débats en direct mais également en différé quand bon leur semble.

Afin que la retransmission soit la plus audible possible et surtout dans le respect et l'écoute des propos de chacun, chacun doit demander la parole s'il souhaite intervenir, ne pas le faire intempestivement et éviter de couper la parole d'un conseiller.

La sonorisation est désormais adaptée à la salle mais elle ne permet pas d'isoler la parole d'un élu.

- Vérification des présences :

Le Conseil Municipale accueille ce jour une nouvelle conseillère municipale qui sera installée dans quelques minutes.

- Vérification du quorum : (14 présents minimum)

Soit :

21 présents puis 22 après l'installation de Mme Carole ROUE

5 pouvoirs

0 absent

- Vérification des pouvoirs :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Jacques BERGERET donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONT

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène GRECO BOYER

- Secrétaire de séance (dans l'ordre du tableau) : Vanessa REBEYREN

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

I - Informations diverses

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

III - Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal au maire)

IV - Délibérations

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite de la démission d'une conseillère municipale
- Mise à jour du tableau des commission municipales
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election d'une adjointe
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 : régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 : adoption du règlement budgétaire et financier
- Modification du tableau des effectifs
- Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Modification de la prise en charge des taux des frais de repas et d'hébergement
- Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

- Recensement - Désignation du coordonnateur communal - Création de 12 postes d'agents recenseurs - Fixation de la rémunération des agents recenseurs
- Présentation et validation du rapport méthodologique du projet d'adressage confiée à La Poste
- Avenant n° 4 à la convention constitutive du service instructeur ADS unifié entre la communauté de communes Dombes et la commune
- Retrait de la délégation du Droit de Prémption Urbain renforcé au groupement OPAC DU RHONE-DYNACITE sur le périmètre de la ZAC du Bret et Prés Villars
- Prescription de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Modification des règles applicables en zone inondable
- Prescription de la révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Reconfiguration de la zone naturelle avec la création d'une zone naturelle bâtie
- Prescription de la révision allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Evolution des espaces verts protégés identifiés par le règlement
- Prescription de la révision allégée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Inventaire des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N
- Prescription de la révision allégée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme - Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité sur la parcelle AT 2 (STECAL)
- Signature d'une convention d'occupation, temporaire du domaine public régional - Parcelle AS 179
- Acquisition de la parcelle AM 616 - 234 Chemin de Veissieux le Haut

I - Informations diverses et remerciements

- Recours OPAC

Mme le Maire avait informé lors du dernier CM que la délibération du 27 juin dernier ayant résilié le traité de concession avait fait l'objet d'un recours gracieux de la part de l'OPAC nous demandant sans aucun fondement juridique de retirer cette décision. La mairie a accusé réception. L'OPAC n'a pas saisi le tribunal administratif pour le moment. En revanche, la commune a reçu un courrier de DYNACITE (membre du groupement) qui a confirmé ne pas s'associer à un éventuel recours de l'OPAC et souhaité collaborer avec la mairie.

- Point Saônibus

Une commission mobilité s'est réunie le 23 octobre dernier à la CCDSV : chaque commune a pu faire part de son avis relativement à la nouvelle organisation. Mme le Maire a réaffirmé sa position qui est celle de ne pas accepter ce nouveau système ayant pour conséquence de priver les Talançonnais qu'ils soient lycéens ou non, d'un transport pratique et utile. La CC doit être cohérente : elle ne peut pas afficher en tête de ses priorités la mise en œuvre d'un PCAET (plan climat air énergie territorial) et dans le même temps supprimer des lignes de transports en commun. Mme le Maire a proposé de revoir l'organisation voire de fusionner les différents modes de transports (scolaires et urbains). Le coût lui été opposé. Certes, proposer une offre de bus sur l'ensemble du territoire a un coût mais c'est avant tout un choix que les maires devront opérer prochainement lors d'un bureau communautaire. De nouvelles études sont en cours pour que des propositions soient émises. Mme le Maire ne manquera pas de tenir informer les élus.

Mme le Maire a reçu des représentants du collectif Saônibus dont la pétition recueillie à ce jour plus de 1000 signatures et des témoignages de personnes lésées.

- Point contestation commerçants et aménagement du centre du village

Depuis le 16 octobre dernier, vous avez certainement remarqué une banderole au-dessus du bar portant une inscription mensongère et démagogique : "*Non à la piétonnisation de la place, sauvons nos commerces*".

De nombreux habitants s'interrogent sur ce projet et d'ailleurs, ce qui est cocasse, la majorité d'entre-eux trouve l'idée bonne à une époque où le tout voiture doit évoluer. Mais là n'est pas la question puisque cette soi-disant piétonnisation n'est absolument pas à l'ordre du jour.

"Je réaffirme ce que j'ai pu écrire dans un mail diffusé aux habitants et ce que j'ai pu dire dans le Progrès dans son édition de vendredi dernier :

"Depuis le début de leur mandat, les élus de Reyrieux souhaitent réaménager le centre du village dans le cadre d'une politique globale d'aménagement car Reyrieux doit s'adapter à l'évolution de son territoire. L'objectif est ainsi de repenser la topographie du cœur du village dans le but d'aboutir à une organisation fonctionnelle, moderne et adaptée aux nouveaux enjeux et besoins de la commune mêlant commerces, services, habitat et déplacements. Il était temps de repenser ce centre qui se sclérosait, ne répondait plus aux attentes des habitants et générait de l'évasion commerciale vers d'autres communes.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 Novembre 2023**

Pour mener à bien ce projet, un travail de réflexion préalable a été réalisé en concertation avec différents partenaires (Etat, CCI et Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain). Cette étape préliminaire a permis de dégager le cadre applicable car un projet ne peut pas se concevoir sans vision globale, respect de l'intérêt général et perspective financière.

Comme déjà annoncé dans différents supports de communication, le projet du centre village comporte plusieurs parties : une première consiste en la réalisation d'une maison de santé (portée par un promoteur privé) avec pharmacie et praticiens médicaux. C'est le cœur du projet.

Une autre est issue d'une opportunité ayant permis l'acquisition par la commune (via l'Établissement Public Foncier de l'Ain) d'un ténement très bien situé (maison Briel) et qui aurait fini dans les mains d'un promoteur visant en premier son intérêt financier. L'idée est de choisir le devenir de ce lot et non de la subir afin encore une fois apporter du logement et des nouveaux commerces aux habitants.

L'ensemble doit indubitablement prendre en compte la place du village. Il n'a jamais été acté que celle-ci devienne piétonne. Cette option a certes été évoquée en tant que "proposition" en 2020 : elle n'a jamais été développée ni lancée contrairement aux informations répandues.

Une première réunion sur site avec les commerçants et riverains du projet autour de la maison de santé a eu lieu le 8 juin 2023. Il n'a pas été question de la place.

Une deuxième réunion avec les professionnels exerçant dans le centre village s'est déroulée le 18 septembre. Celle-ci avait pour enjeu la présentation d'un projet global dessiné par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le lancement de la réflexion sur le devenir de la place. A l'issue de celle-ci, à la demande des participants, les élus ont proposé aux participants de travailler l'aménagement de la place en prenant en considération les attentes mais également les contraintes réglementaires.

Une troisième rencontre a eu lieu mardi 24 octobre en présence de l'ADI et de la CCI. Il a été discuté entre autres : des stationnements mieux répartis et contrôlés (dont arrêts minutes et zone bleue), des espaces pour vélos, un lien viaire piéton entre la mairie et les commerces, une réflexion sur la vitesse.

La mise en œuvre de ces intrants est désormais aux mains de bureaux d'études chargés de vérifier les faisabilités techniques, juridiques et financières.

Les habitants seront également invités prochainement à être appelés à faire part de leurs remarques dans le cadre de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Des registres (physique et dématérialisé) permettront de recueillir les avis en réaction aux plans du projet (création d'un secteur orientation d'aménagement et de programmation) et de la revue réglementaire en lien."

L'aménagement général proposé n'est pas sorti du chapeau d'un magicien mais de réflexions fondées sur des études menées depuis 3 ans. En outre, de nombreuses contraintes réglementaires doivent être respectées de par la zone concernée (centre), la présence de la Talançonne, la topographie des sols, le tracé viaire, l'existence de maisons et bâtiments à préserver, etc.

En outre, la mise en œuvre du projet n'est qu'à son début puisqu'il convient avant tout de modifier les règles du PLU (modification n°2 lancée en juillet 2023).

Je tenais à remettre les choses dans leur contexte car bien souvent, le mensonge rassemble et la vérité isole. Je plaide l'inverse."

- Points recrutements :

La commune a accueilli cette semaine de nouveaux agents :

- Igor SHETTLE, responsable du CTM
- Mariel ROUX, en charge de la communication et de la vie associative
- Nathalie DUTANG, assistante

Robin TALLON est venue renforcer le pôle urbanisme et David MECHAIN nous a rejoint en qualité de responsable des espaces verts mi-septembre.

Ces recrutements ont fait suite à des départs en retraite, des départs en mobilité et à la nécessité d'adapter les services aux besoins (évolution de la population).

II - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 19 septembre 2023

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 26 - Mme ROUE ne participe pas au vote

III - Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)

➤ Achat et renouvellement de concession et place de columbarium

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Madame le Maire a procédé à la présentation des concessions délivrées.

➤ Présentation des devis et marchés signés par Mme le Maire

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Mme le Maire a procédé à la présentation des devis signés.

➤ Signature de devis et marchés

Focus sur les décisions suivantes :

➤ Marchés publics - Signature d'un contrat de services d'utilisation du PROGICIEL MARCO en mode hébergé

Mme le Maire a signé avec la société AGYSOFT, un contrat de services d'utilisation du PROGICIEL MARCO en mode hébergé permettant ainsi la gestion des achats et des marchés publics pour une durée de trois ans pour un tarif annuel de 1 596 € HT pour la mise en œuvre des module Travaux, fourniture courante et services et maîtrise d'œuvre.

➤ Marchés publics - Signature d'un contrat de service informatique avec la société DAHST pour l'utilisation du logiciel ROPACH cantine

Mme le Maire a signé avec la société DAHST, un contrat de services d'utilisation du logiciel ROPACH Cantine en mode hébergé permettant ainsi la gestion des inscriptions et la facturation au service de restauration scolaire pour une durée de douze mois pour un tarif annuel de 1 344 € TTC.

➤ Marchés publics - Marché pour le renouvellement du site Web de la Mairie de Reyrieux

Mme le Maire a signé avec la société AVICOM, après mise en concurrence, un marché pour le renouvellement du site Web de la Mairie incluant l'hébergement distant et la maintenance préventive pour un montant de 9 225 € au titre du marché de base (création site) et 1 230 € HT de prestation annuelle (maintenance préventive et hébergement sur serveur).

➤ Signature d'un bail de location d'un terrain nu

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Dans ce cadre, il a été convenu de louer à nouveau pour deux années à Mme BOURDIN par la commune un terrain situé au Bret, cadastrée sous la référence ZL 258 d'une superficie de 9 018 m² pour un loyer de 135€ mensuel (terrain tènement du parking de la Creusette route du stade).

IV - Délibérations

01 - Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite de la démission d'une conseillère municipale

Le conseil prend acte de cette installation

02 - Mise à jour du tableau des commissions municipales

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

03 - Détermination du nombre d'adjoints

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

04 - Election d'une adjointe

Mme ROUE Carole recueille 27 voix et est élue quatrième adjointe

05 - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 : régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

06 - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 : adoption du règlement budgétaire et financier

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

07 - Modification du tableau des effectifs

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

08 - Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

09 - Modification de la prise en charge des taux des frais de repas et d'hébergement

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

10 - Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

11 - Recensement - Désignation du coordonnateur communal - Création de 12 postes d'agents recenseurs - Fixation de la rémunération des recenseurs

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

12 - Présentation et validation du rapport méthodologique du projet d'adressage confiée à La Poste

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

13 - Avenant N°4 à la convention constitutive du service instructeur ADS unifié entre la communauté de communes Dombes et la commune

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

14 - Retrait de la délégation du Droit de Prémption Urbain renforcé au groupement OPAC du RHONE-DYNACITE sur le périmètre de la ZAC du Bret et Prés Villars

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

15 - Prescription de la révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme - Modification des règles applicables en zone inondable

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 04 (Mmes BAUDOUX, VALLIN, REBEYREN et M. COLIN)
POUR	: 23

16 - Prescription de la révision allégée N°2 du Plan Local D'Urbanisme - Reconfiguration de la zone naturelle avec la création d'une zone naturelle bâtie

CONTRE	: 04 (Mmes BAUDOUX, VALLIN, REBEYREN et M. COLIN)
ABSTENTION	: 01 (M. DEMAISON)
POUR	: 22

17 - Prescription de la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme - Evolution des espaces verts protégés identifiés par le règlement

CONTRE	: 04 (Mmes BAUDOUX, VALLIN, REBEYREN et M. COLIN)
ABSTENTION	: 0
POUR	: 22 - M. DEMAISON ne participe pas au vote après avoir participé au débat

18 - Prescription de la révision allégée N°4 du Plan Local d'Urbanisme - Inventaire des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N

CONTRE	: 04 (Mmes BAUDOUX, VALLIN, REBEYREN et M. COLIN)
ABSTENTION	: 01 (Mme COLLET)
POUR	: 22

19 - Prescription de la révision allégée N°5 du Plan Local d'Urbanisme - Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) sur la parcelle AT 2

CONTRE	: 01 (M. DEMAISON)
ABSTENTION	: 05 (Mmes BAUDOUX, VALLIN, REBEYREN, ROUE et M. COLIN)
POUR	: 21

20 - Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public régional - Parcelle AS 179

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

21 - Acquisition de la parcelle AM 616 - 234 Chemin de Vessieux le Haut

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0
POUR	: 27

IV - QUESTIONS / INFORMATIONS A DONNER PAR LES CONSEILLERS

- M. ROY, conseiller en charge de l'action sociale, indique que la semaine bleue a débuté à Reyrieux cette semaine avec un quizz salle Paissière, se poursuit jeudi avec une initiation aux arts martiaux et se terminera vendredi avec un repas dansant où 110 convives sont attendus pour 80 en 2022. La semaine bleue est organisée par le collectif Eclat auquel participe le CCAS de Reyrieux. La commune attribue une subvention et met gracieusement à disposition les locaux.

Mme le Maire remercie toutes les personnes participant à cet évènement et en particulier l'Espace Talançonnais et Gérard ROY.

- Mme le Maire indique les horaires de la cérémonie du 11 novembre : 9h15 dépôt de gerbe au carré militaire, 9h30 messe du souvenir, 10h30 cérémonie au monument aux morts.

- La date du prochain conseil municipal est fixée au 12 décembre à 19h.

- Les vœux de Mme le Maire a la population auront lieu le 12 janvier 2024 à 19h dans la salle du Galet.

Séance clôturée à 22h07.

Vu par Nous, Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),

